

# CPF CO-CONSTRUIT : LES 6 ÉTAPES CLÉS POUR LE DÉPLOYER DANS VOTRE ORGANISATION

Le Compte Personnel de Formation permet d'acquérir des droits à la formation professionnelle. Ces droits appartiennent à la personne et non à l'entreprise. Pour autant, l'entreprise peut faire du CPF un élément de sa politique de développement des compétences dans une logique gagnant-gagnant.

Découvrez les étapes clés pour déployer une stratégie de CPF « co-construit » dans votre organisation :



# CPF CO-CONSTRUIT : BOOSTEZ L'ENGAGEMENT DE VOS COLLABORATEURS ET LA COMPÉTITIVITÉ DE VOTRE ENTREPRISE !

## Pourquoi les employeurs s'intéressent au CPF co-construit ?

01

**Renforcer l'engagement et la motivation des collaborateurs :** en impliquant les collaborateurs dans la co-construction de leur CPF, l'employeur montre qu'il est à l'écoute de leurs besoins et de leurs souhaits en matière de formation. Cela peut renforcer l'engagement des collaborateurs envers leur entreprise et les motiver à se développer professionnellement.

02

**Favoriser le développement des compétences :** en permettant à chaque collaborateur de construire son propre parcours de formation, l'employeur peut s'assurer que les compétences acquises correspondent aux besoins de l'entreprise. Cela peut favoriser l'innovation, l'efficacité et la productivité de l'entreprise.

03

**Améliorer la gestion des talents :** la co-construction du CPF peut aider l'employeur à identifier les talents au sein de son entreprise et à leur offrir des opportunités de développement professionnel. Cela peut améliorer la rétention des talents et favoriser la croissance de l'entreprise.

04

**Se conformer aux obligations légales :** depuis 2015, l'employeur est tenu d'organiser un entretien professionnel tous les deux ans pour chaque salarié. Dans ce cadre, la co-construction du CPF peut être un outil efficace pour planifier les formations et suivre l'évolution des compétences de chaque collaborateur.

© Mars 2023 - M2i Formation - Crédits photos : Getty Images - Document non contractuel - Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

M2i Formation vous propose une offre de services à 360° afin de vous accompagner dans la co-construction du CPF de vos équipes :

- Des webinars dédiés de présentation du CPF à destination de vos équipes
- Une veille à destination de votre service de ressources humaines sur les nouvelles règles, les différents abattements, l'actualité juridique...
- Un catalogue de formation co-construit et co-brandé
- Une adresse mail dédiée à l'assistance pour vos équipes
- EasyBooking, notre outil de gestion des inscriptions en nombre
- Une offre tarifaire négociée



Demandez notre catalogue de formations éligibles au CPF, accessibles en présentiel ou à distance :

Par mail [cpf@m2iformation.fr](mailto:cpf@m2iformation.fr) ou au 01 89 53 61 53  
Pour en savoir plus [www.m2iformation.fr/compte-personnel-formation-cpf/](http://www.m2iformation.fr/compte-personnel-formation-cpf/)

